



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0828

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : ZAC de la Duchère - Parc du Vallon - Bassins hydrauliques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Augoyard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009

Délibération n° 2009-0828

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **ZAC de la Duchère - Parc du Vallon - Bassins hydrauliques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, lors de sa séance du 29 mars 2004, les dossiers de création et de réalisation de la ZAC de la Duchère à Lyon 9°.

La gestion des eaux pluviales de cette ZAC de plus de 90 hectares doit être accompagnée de la construction de bassins hydrauliques situés dans le parc du Vallon. Ces équipements, prévus dans le programme des équipements publics (PEP) de la ZAC et qualifiés de primaires, serviront à l'ensemble du bassin versant, c'est-à-dire aux différents quartiers de la Duchère, ainsi qu'à une partie du territoire d'Ecully.

Par délibération du Conseil du 17 mai 2005, une autorisation de programme de 150 000 € a été individualisée pour procéder aux études hydrauliques : études géotechniques, topographiques, études d'avant-projet des ouvrages hydrauliques. Ces dernières ont été confiées à Hydratec sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine.

Le parc actuel du Vallon de près de 10 hectares va donc être entièrement réaménagé afin de concilier ouvrages de rétention des eaux pluviales (meilleure gestion) et lieux de vie constituant de véritables liaisons entre les différents quartiers de la Duchère, de Vaise et d'Ecully. C'est dans cet objectif d'ouverture à un large public qu'une concertation a été conduite depuis 2006. Ce programme de travaux s'inscrit donc complètement, par son approche et son contenu, dans une démarche de développement durable.

Simultanément aux études hydrauliques et pour intégrer les bassins, un projet paysager a été confié, dans le cadre de la ZAC et sous maîtrise d'ouvrage de la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), aux paysagistes Ilex, associés au bureau d'études techniques Sogreah.

Après coordination des maîtrises d'ouvrage et des maîtrises d'œuvre, et en concertation avec les habitants, le projet hydraulique et paysager est aujourd'hui défini : remise à l'air libre du ruisseau du Vallon (qui avait été busé par le passé), réalisation de trois bassins de rétention paysagers accessibles aux habitants et permettant de stocker 24 000 mètres cubes.

Pour la phase opérationnelle des travaux hydrauliques, les dépenses à prévoir sont :

- divers frais de maîtrises d'œuvre et maîtrise d'ouvrage	150 000 € HT
- bassins, ouvrages hydrauliques et divers ouvrages techniques	2 370 000 € HT
- frais divers	250 000 € HT
soit un total de	2 770 000 € HT
	3 313 000 € TTC

L'enveloppe financière à prévoir s'élève donc à 3 313 000 € à répartir sur 3 exercices budgétaires :

- études et travaux préparatoires	240 000 € en 2009
- travaux	2 273 000 € en 2010
	800 000 € en 2011

Lors de la délibération du Conseil du 17 mai 2005, le traitement du volet hydraulique dans sa globalité était évalué à 3 M€ HT. L'enveloppe est donc contenue dans les prévisions initiales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet des bassins hydrauliques situés dans le parc du Vallon à la Duchère (Lyon 9°), pour un coût global prévisionnel de 3 313 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation, au titre de l'enveloppe 2009, de l'autorisation de programme globale B-1 : Favoriser la mixité pour un montant de 3 313 000 € en dépenses TTC sur le budget principal, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 240 000 € en 2009
- 2 273 000 € en 2010
- 800 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.